

POLE ESPOIRS DE LORRAINE



SAISON 2009 / 2010

PRESENTATION

FONCTIONNEMENT DU POLE "ESPOIRS" DE LORRAINE

Saison 2009/2010

Véritables « centres de ressources », les Pôles, inscrits dans la filière du sport de haut niveau, visent à garantir aux sportifs des conditions optimales au service de :

- leur préparation sportive
- leur formation scolaire, universitaire et professionnelle
- leur accompagnement personnalisé, leur suivi médical et social.

Le dispositif des pôles offre aux athlètes une diversité de lieux d'entraînement et de prestations. Les appellations « Pôle France » et « Pôle Espoirs » caractérisent le niveau des sportifs préparés dans ces structures.

Les Pôles sont labellisés par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN). Ils respectent un cahier des charges rigoureux, comportant trois points fondamentaux :

- Permanence de la prestation (entraînement)
- Qualité des infrastructures sportives, de l'encadrement et de la formation
- Détection, évaluation, régulation des athlètes

Une évaluation annuelle des résultats sportifs et extra sportifs, du fonctionnement du Pôle est réalisée par les différents acteurs et le ministère à travers un dossier de labellisation.

ORGANISATION GENERALE



En 2009/2010, le Pôle Espoirs sera coordonné par Mickaël MEVELLEC, Conseiller Technique Régional, en étroite relation avec M. GRADOUX, chargé du suivi scolaire des jeunes pongistes, et encadré par un staff d'entraîneurs (L. BELGUISE, D. LAMM, V. THOUAILLE...) géré par

Matthieu MICHEL, responsable technique des entraînements.

Le site d'accueil est le CREPS de Lorraine (1 avenue Foch, BP 20, 54271 - ESSEY LES NANCY, Tel : 03 83 18 10 31)

LA SCOLARITE

La scolarité est assurée par le collège Jean MOULIN à TOMBLAINE.

Elle est identique et conforme en tout point aux programmes et horaires officiels. Néanmoins, un aménagement horaire est mis en place afin de dégager suffisamment de plages d'entraînement sans trop allonger les journées. Après

une étude fine du dossier scolaire, nous veillons à ce que l'élève soit orienté dans la filière qui lui convient le mieux, avec pour objectif un maintien ou une progression de son niveau actuel. Le suivi organisé par le CREPS permet la réussite scolaire, sportive et personnelle.

Chaque trimestre, un bulletin scolaire est adressé aux familles.

Des bilans sur l'entraînement, mensuels et trimestriels (vie à l'internat, comportement à l'entraînement, résultats sportifs et scolaires...), sont également réalisés au travers du carnet de liaison du Pôle Espoirs.



LE RECRUTEMENT DES SPORTIFS



Secteur géographique de recrutement :

Recrutement régional voire interrégional



Critères sportifs de sélection pour entrer dans le Pôle :

Etre dans l'élite régionale de sa catégorie et avoir eu des résultats significatifs dans la saison, notamment au niveau national.



Critères scolaires de sélection pour entrer dans le Pôle :

Bon niveau scolaire, bonnes appréciations

HÉBERGEMENT - RESTAURATION - TRANSPORTS



L'internat :

L'internat est ouvert 7 jours sur 7, les élèves sont en général 3 par chambre.



La restauration : Self, avec menu adapté à la pratique du haut niveau.



Voies d'accès à l'établissement (train, bus, autoroute...) :

Accès autoroute le plus proche à 5 kilomètres.

Gare dans le centre ville à environ 10-15 minutes en tram.

Arrêt de tram devant la structure d'accueil.

Temps de trajet entre les différentes structures :

Entraînement sur le même site que l'hébergement et la restauration.

Entre 5 à 10 minutes de marche pour se rendre du CREPS à l'établissement scolaire.

Le coût :

La prise en charge des frais liés à l'utilisation du CREPS, par le Conseil Général étant habituellement de 50%, le coût annuel pour les familles s'élève à (pour la saison 2008/2009) à environ :

- 1800 euros / an pour un interne
- 650 euros / an pour un demi-pensionnaire

Le paiement se fait par trimestre au CREPS, un échelonnement est cependant possible sur demande.

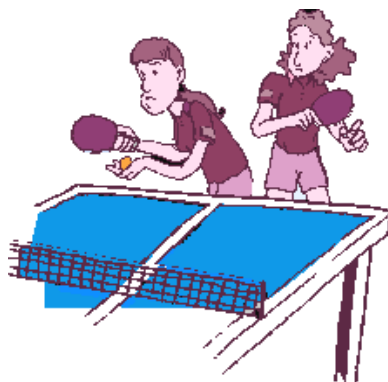
En plus des repas et de l'hébergement, ce coût comprend :

- le suivi médical du joueur
- une dotation individuelle en matériel et en textile
- la mise à disposition d'un cadre du pôle sur la plupart des compétitions individuelles (Critérium Fédéral, Top 8, Championnats de Lorraine et de France, ...)

Aides possibles :

Les élèves du Pôle sont prioritairement inscrits sur la liste de haut niveau "espoir" et peuvent donc plus facilement solliciter des aides auprès de différentes instances (Conseil Général, municipalité, Ligue et/ou comité départemental, club...).

Selon les cas, les aides peuvent couvrir d'un tiers à la quasi-totalité des frais engagés.



ACTIVITE, VIE SPORTIVE DU POLE, ENTRAINEMENT

- Nombre de semaines de fonctionnement du Pôle dans l'année :
 - Environ 35 semaines
- Nombre d'heures d'entraînement par semaine :
 - 12 à 15h réparties sur 6 à 8 entraînements
- Créneaux des différents entraînements (saison 2008/2009):

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
15h00 - 19h00	8h00 - 12h00		10h00 - 12h15	7h45 - 9h30
	16h00 - 19h00	14h00 - 17h00	13h30 - 18h30	



Des séances d'entraînements avec le Pôle France sont proposées régulièrement à certains joueurs du Pôle Espoirs, en fonction de leur profil, de l'investissement et des possibilités offertes.

En 2009/10, un partenariat est conclu entre le Pôle et 1 ou 2 clubs de l'agglomération nancéenne, afin de permettre à nos

sportifs de se mesurer régulièrement à quelques uns des meilleurs seniors lorrains. Ceci est complété par la venue sur la plupart des entraînements au CREPS de relanceurs de bon niveau régional (25 à 35).

Une convention signée par les parents vient préciser les obligations du joueur (interdictions, investissement, comportement adéquat...) lié à son appartenance au Pôle Espoirs.

Certaines compétitions et/ou certains stages sont rendus obligatoires. Toute dérogation à la planification peut être autorisée après accord de l'encadrement, en concertation avec les parents, les responsables du club...

De plus, une ou des formations seront mises en place (dans la mesure du possible) en arbitrage avec mise en application sur une ou plusieurs journées dans la saison, ceci faisant partie de la vie du groupe, cette ou ces actions seront obligatoire(s).

SUIVI MEDICAL ET PARAMEDICAL

Le suivi médical des athlètes permet de résoudre les problèmes liés à la médecine générale et les problèmes spécifiques à la médecine du sport : traumatologie, diététique...

Quotidiennement, des kinésithérapeutes assurent des permanences, pour répondre aux différents besoins des sportifs (récupération, thérapie, rééducation).

Le service médical contribue « à la lutte contre le dopage et à la préservation de la santé des sportifs » (Loi n° 99-223 du 23 mars 1999 – article 4).

Par ailleurs, le plateau médico-technique du CREPS permet d'effectuer des tests physiologiques avec contrôle médical obligatoire, comme la VO_2 max, avec ou sans prise de lactates, sur ergomètre ou sur tapis roulant.

PROCEDURE DE MAINTIEN OU DE SORTIE DE LA STRUCTURE

Sur examen des bulletins scolaires, des résultats sportifs et de l'investissement à l'entraînement, il est décidé du maintien ou non de chaque élève. Toutefois, pour raison grave de discipline, de fléchissement notable du travail scolaire, de problèmes importants de santé, l'encadrement peut prononcer une suspension temporaire d'entraînement, voire une sortie définitive du Pôle.



CONTRAT POLE ESPOIRS

Afin d'obtenir un fonctionnement optimal du Pôle Espoirs, le contrat ci-dessous est conclu entre la Ligue de Lorraine de Tennis de Table et le joueur

Dans ce cadre, le joueur s'engage à :

- ✗ S'investir physiquement de façon permanente et faire preuve d'une motivation en adéquation avec une pratique de haut niveau.
- ✗ Respecter les infrastructures et le matériel.
- ✗ Respecter les horaires des entraînements. Chaque retard provoquera l'exclusion de la séance. En cas de récidives, des sanctions progressives seront appliquées.
- ✗ Respecter les horaires de vie du CREPS et son règlement intérieur.
- ✗ Etre acteur de sa progression, notamment en échangeant (sur ses progrès, sur les difficultés rencontrées, sur la vie au CREPS, sur ses relations avec les autres, ...) avec l'encadrement.
- ✗ Ne pas changer de matériel (bois, revêtements) de son propre chef sans l'autorisation de l'encadrement.
- ✗ Respecter la programmation (entraînements, compétitions, stages, récupération) concertée et établie en début de saison. Aucune entorse à cette programmation ne sera autorisée. **L'intégration au Pôle Espoirs induit une obligation de participation à toutes les compétitions et tous les stages** (dates fixées en début d'année) où le joueur est sélectionné par la Ligue de Lorraine.
- ✗ Ne pas avoir une attitude contraire au bon fonctionnement du groupe d'entraînement.
- ✗ Participer aux actions du Pôle (formations, ...)
- ✗ Fournir des efforts nécessaires pour obtenir des résultats scolaires satisfaisants et avoir un comportement exemplaire dans l'établissement. Une attitude incorrecte et/ou une baisse significative des résultats entraîneront la suppression de certains entraînements.
- ✗ Amener son carnet pongiste à chaque début de semaine (et le remplir régulièrement), ceci permettant d'inscrire les notes des entraînements de la semaine, notes qui déboucheront sur une moyenne donnant une vision de l'investissement et du sérieux.
- ✗ Les sports à risques (ski, ...), durant la saison sportive sont interdits, sauf accord exceptionnel de l'encadrement.

En contrepartie, la structure s'engage à :

- ✗ Fournir au joueur un entraînement quotidien tout au long de la saison.
- ✗ Etablir une programmation individualisée.
- ✗ Suivre le joueur en compétition (en fonction de la disponibilité de l'encadrement).
- ✗ Offrir des conditions d'entraînement de qualité (infrastructure, matériel pongiste, ...).
- ✗ Etablir le suivi médical de chaque joueur dès que le besoin s'en fait sentir.
- ✗ Fournir un suivi scolaire, en liaison avec le CREPS et l'établissement scolaire.

Le joueur

Les parents

Mickaël MEVELLEC
Coordonnateur Pôle

Matthieu MICHEL
Entraîneur Pôle